

Commune d'Etapes-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 5	Conseil Municipal du 16 juin 2015
Service juridique	Domaine de compétence : gestion du domaine public et attribution de nom

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoints, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutilie Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Attribution d'un nom à la voirie se situant sur l'emprise des 12 hectares aménagés du projet « OPALOPOLIS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29 qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant la notoriété de monsieur Édouard LEVEQUE, né le 10 février 1857 et mort à Paris 16^e à l'âge de 79 ans qui fut manufacturier à Amiens, peintre et botaniste, et qui a contribué au développement du territoire,

Considérant la nécessité de dénommer la voirie située dans l'emprise des 12 hectares aménagés du projet « OPALOPOLIS » en vue de la commercialisation des parcelles,

Le conseil municipal décide de procéder à la dénomination de ladite voirie :

« BOULEVARD EDOUARD LEVEQUE ».

Le rapport est adopté par **26 voix pour, 6 Abstentions.**